

Initiatives

UNE VOIX
DIFFÉRENTE
AU SÉNAT

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN

www.groupe-crc.org

Groupe CRC

Janvier 2012

N° 76

BUDGET, SÉCURITÉ SOCIALE L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ !

À NOTRE AVIS



Par **NICOLE BORVO
COHEN-SEAT**
Sénatrice de Paris
présidente du groupe CRC

NOUVELLE MAJORITÉ

Le changement de majorité au Sénat, cela se voit. D'ailleurs, la droite a bien du mal à l'accepter et à s'y faire ! Ce numéro d'Initiatives montre que depuis à peine trois mois, la nouvelle majorité a fait quelques démonstrations : symboliques avec le vote des étrangers aux élections locales promis depuis 20 ans, l'encadrement très strict du travail du dimanche, si nécessaire pour toutes celles et ceux qui le subissent contre leur gré, l'abrogation du conseiller territorial, acte annonciateur, nous le souhaitons, de la réouverture du débat national sur les collectivités locales. Bien sûr, à défaut de majorité à l'Assemblée nationale, ces votes ne peuvent avoir d'effet immédiat, mais ils ont fait du bien et constituent un engagement. Lors de l'examen des lois budgétaires, la nouvelle majorité a pu montrer qu'à l'inverse des choix de Nicolas Sarkozy et de ses amis, il était possible d'accroître les recettes publiques plutôt que de sacrifier l'école, la santé, les services publics sur l'autel des marchés financiers, précisément en réduisant les avantages colossaux dont bénéficient les plus riches (5 milliards de plus pour le budget de la sécurité sociale, 30 milliards de plus pour le budget de l'Etat). Malheureusement, une fois encore, l'Assemblée nationale a balayé ces propositions. Reste, là aussi, les engagements pris par cette majorité. En même temps, soyons lucides : le carcan que veut imposer le futur nouveau « traité » Merkel-Sarkozy, au mépris de toute souveraineté nationale, n'est guère compatible avec des progrès pour notre peuple. Or, les moyens de sortir de la crise dans laquelle la domination financière nous a plongés sont en débat au sein même de la gauche. Cela ne manque pas de se manifester au sein de la nouvelle majorité du Sénat. Les mois qui nous séparent des élections présidentielles et législatives doivent permettre d'ouvrir le débat largement avec le plus grand nombre de nos concitoyens. C'est à cela que nous, élus, contribuons, avec le Front de Gauche, avec l'objectif qu'une autre politique soit réellement possible. C'est nécessaire et urgent. Tous nos vœux pour vos combats et pour vous-même.

« Les moyens de sortir de la crise sont en débat au sein même de la gauche. »



LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT BESOIN D'UNE AUTRE RÉFORME

En réécrivant le budget 2012 et la loi de financement de la sécurité sociale, la nouvelle majorité sénatoriale a invalidé le discours du gouvernement selon lequel, face à la crise, l'austérité pour une majorité de Français est la seule option envisageable. Approuvant cette réécriture, dont ils sont à l'origine pour une part importante, les sénateurs du groupe CRC estiment pour autant que le Sénat n'est pas allé jusqu'au bout d'une vraie logique de gauche.

Lire pages 4 et 5

LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS UNE AVANCÉE DÉMOCRATIQUE

Le Sénat a accordé le droit de vote aux étrangers, nés en dehors de l'Union européenne, aux élections municipales. Un droit dont disposent déjà les étrangers de l'UE vivant en France. « Il est grand temps, a justifié Eliane Assassi, que l'ensemble des habitants de nos villes puisse participer à la vie civique. »



Lire page 7

Dans un entretien, Christian Favier, sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne, souligne qu'il est temps « d'ouvrir un autre chemin vers une réforme démocratique de nos institutions locales, en se fixant l'objectif de mieux répondre, sur l'ensemble du territoire national, aux besoins de nos concitoyens ». Michelle Demessine, sénatrice du Nord, revient pour sa part sur les futurs Etats généraux annoncés par le président du Sénat, Jean-Pierre Bel.

Lire pages 2 et 3



Et Aussi... **Travail** : les salariés mieux protégés le dimanche grâce à une proposition de loi communiste. **Sénat** : Brigitte Gonthier-Maurin, présidente de la Délégation aux droits des femmes. **Pouvoir d'achat** : la résistible augmentation du prix du gaz. **Emploi** : le gouvernement préfère les dividendes des actionnaires à la réindustrialisation. **Scandale des concessions privées** : Excès de profits sur les autoroutes françaises.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT BIEN



Un profond recul démocratique. Pour les élus du groupe CRC, la refonte autoritaire de la carte de l'intercommunalité, actuellement en cours, confirme sans surprise leur jugement sur la vaste réforme des collectivités territoriales entreprises par Nicolas Sarkozy et sa majorité. Une réforme à laquelle ils se sont opposés dès sa présentation. Alors que François Fillon s'était engagé « à prendre le temps de la discussion » avec les élus locaux, la réforme ne connaît pas de pause et se met en place dans les territoires. Entretien avec Christian Favier, sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne.

Quel bilan faites-vous de la première phase de la réforme des collectivités territoriales qui s'est achevée le 31 décembre avec une importante refonte des intercommunalités ?

Il est difficile de répondre à votre question tant le Sénat est tenu dans l'ignorance des divers projets de cartes intercommunales, proposés par les préfets. Nous avons demandé au ministre de nous adresser le tableau complet des projets de schémas départementaux et des votes qui se sont déroulés sur ceux-ci, dans les conseils municipaux et communautaires. Nous l'attendons toujours. Cela dit, à partir de diverses sources, nous constatons que partout les projets conduisent à de fortes réductions du nombre d'intercommunalités, allant plus loin que les préconisations de la loi qui visait à la disparition des EPCI de moins de 5 000 habitants. Partout les propositions préfectorales créent de nouvelles intercommunalités regroupant un plus grand nombre de

communes et d'habitants. Cependant, dans de nombreux départements, les propositions préfectorales ont été contestées. Cela dit, quels seront les futurs schémas départementaux ? Nous ne le savons pas. En effet, il ne suffit pas que les communes et même la commission départementale s'opposent aux projets pour qu'ils ne s'appliquent pas. Il faut d'autres propositions et qu'une majorité des deux tiers soit réunie au sein de la CDCI. Or, ces deux conditions sont rarement réalisées. Enfin, il fallait que cette décision soit prise avant le 31 décembre 2011, car après la commission départementale perd la main. Or, il semble que seulement quelques commissions aient été en mesure d'adopter réellement le schéma de coopération. Et pourtant, cette date était d'autant plus impérative que le texte de loi stipule aussi que le 1^{er} janvier 2012, le Préfet promulgue le schéma départemental. Le seront-ils ? Nul ne le sait au moment où nous parlons (1). Le plus souvent ce sera, sans doute, le projet préfectoral qui deviendra le schéma officiel.

Pourtant, après le basculement à gauche du Sénat, en octobre dernier, François Fillon avait annoncé que le gouvernement prendrait le temps de la discussion. Cela n'a pas été le cas ?

Non. Et pourtant ce n'est pas faute d'avoir alerté le gouvernement. En effet, comme tous les groupes politiques du Sénat, hormis celui de l'UMP, nous avons alerté le ministre Richert, avant les vacances d'été. Il nous répondait déjà que des consignes avaient été données aux préfets pour qu'ils prennent le temps nécessaire, au risque de dépasser les dates imparties. Cet automne, devant les alertes répétées des associations d'élus, c'est le Premier ministre qui déclara soutenir les consignes adressées aux Préfets. D'une certaine façon, il demandait aux Préfets de ne pas appliquer la loi. Aussi, très vite, il dut se raviser et confirma qu'il fallait modifier la loi, et qu'il allait le faire en utilisant un véhicule législatif. Or, le 19 septembre, le sénateur Sueur a déposé une proposition de loi allant, entre autres, dans ce sens et celle-ci a été adoptée par le sénat. Il était alors possible de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Dans le même temps, le 8 novembre, Jacques Pélassard, député UMP, Président de l'Association des Maires de France, a déposé une proposition de loi sur cette même question. Elle n'a pas été discutée. Nous sommes donc dans une impasse.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Nul ne le sait vraiment. La balle est dans le camp du gouvernement. En attendant, la loi est là. S'ouvre une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2012, au cours de laquelle les préfets vont promulguer les arrêtés de création, de fusion, ou de modification de périmètre pour chaque nouvelle intercommunalité. Si ces

arrêtés correspondent au schéma retenu, la commission départementale n'est pas saisie. S'ils diffèrent, elle doit donner un avis à la majorité des deux tiers pour être adopté. Le préfet saisit les conseils municipaux et les conseils communautaires intéressés par son arrêté, qui disposent de 3 mois pour donner leurs avis, suivant une règle majoritaire particulière. Mais au 31 décembre 2012, à défaut d'accord sur ces arrêtés, le préfet pourra alors, jusqu'au 1er juin 2013, par décision motivée et après avis de la commission départementale, créer, modifier ou fusionner tout EPCI comme bon lui semble. Une chose est donc sûre, au 1er juin 2013, si rien ne change, toutes les communes seront membres d'un EPCI, qu'elles y aient été favorables ou non et la carte intercommunale sera comme le dit le pouvoir « rationalisée ». En fait de rationalisation, je considère qu'il s'agit d'une concentration autoritaire, menée à la hussarde.



Les dispositions prévues par la proposition de loi déposée par Jean-Pierre Sueur et votée par le Sénat permettraient-elles de débloquer la situation ?

Elles le permettraient, d'autant plus que les amendements retenus allaient plus loin qu'un simple report de date. Ils redonnaient le premier rôle aux commissions départementales en lieu et place des Préfets. Cela dit, en ne remettant pas en cause les dispositions de la réforme qui contraignent les communes non regroupées à le faire et oblige les intercommunalités existantes au regroupement, cette proposition ne s'attaquait pas aux racines des difficultés rencontrées. La question n'est pas de débattre de la pertinence des procédures actuelles, mais de savoir comment faire autrement ! Redonner du pouvoir aux commissions départementales ne suffit pas, c'est aux élus locaux et aux populations qu'il faut en redonner. Comment favoriser le développement de coopérations, fondées sur des projets, des visions partagées et réciproquement avantageuses, pour

mieux répondre aux besoins et aux attentes des populations qui vivent dans ces territoires élargis ? Tel est pour nous l'enjeu. A notre sens pour y parvenir il faut du temps pour favoriser le dialogue, mais aussi pour associer les citoyens. Ne faut-il pas aussi rechercher le consensus entre les partenaires, en faisant confiance à l'intelligence des élus locaux et des populations, en respectant leurs inquiétudes et leurs interrogations ? Enfin il faut répondre à leurs attentes et soutenir leurs projets.

Pourquoi estimez-vous, aussi, que l'abrogation du conseiller territorial, également votée par le Sénat, ne soit pas suffisante ?

Vous savez, notre objectif est clair, c'est celui de l'abrogation de toute la loi. Cela dit, c'est notre groupe qui a déposé cette proposition de loi d'abrogation du

conseiller territorial, avant qu'elle ne soit contresignée par l'ensemble des sénateurs de la gauche sénatoriale. Il ne s'agit pas d'un simple aménagement de la loi portant réforme des collectivités territoriales. Non... C'est un pan stratégique de celle-ci qui a été abrogé par le Sénat. Nous avons défendu ce texte en précisant qu'il s'agissait pour nous d'une première étape. Permettez que je rappelle ici la fin de l'exposé des motifs de cette proposition : « Ainsi, toute réforme globale visant à redonner sens à la décentralisation, engagée dans notre pays il y a près de trente ans, en se fixant l'objectif de mieux répondre, sur l'ensemble du territoire national, aux besoins et aux attentes de nos concitoyens passera, nul n'en doute, par l'abrogation de la réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010. Dans cette attente, et compte tenu des risques démocratiques portés par la création des conseillers territoriaux, cette proposition vise à l'abrogation des conseillers territoriaux ». Je crois que l'on ne pouvait être plus clair.

Vous n'êtes donc pas pour une forme de statu quo...

Bien sûr que non ! Et comme Président du Conseil général du Val-de-Marne, je suis bien placé pour me rendre compte que ce n'est pas la solution. D'ailleurs, depuis de nombreuses années, notre groupe parlementaire s'est élevé contre toutes les politiques publiques qui, quels que soient les gouvernements, mettaient en cause la libre administration des collectivités locales et réduisaient leurs ressources. Nous avons toujours estimé que le fonctionnement des collectivités locales n'était pas satisfaisant et qu'il fallait renforcer notre démocratie locale. Bien sûr, je sais qu'à droite, comme à gauche parfois, beaucoup nous dépeignent comme d'affreux conservateurs, car nous tenons à nos communes, à nos départements et à nos régions, tout comme nous sommes attachés à l'exercice d'une compétence générale pour toutes nos collectivités territoriales. On nous présente

Déjà des brèches dans la réforme de Sarkozy

Par deux fois depuis qu'il a basculé à gauche, le Sénat a porté le fer contre la réforme des collectivités territoriales. Le 4 novembre dernier tout d'abord, en adoptant une proposition de loi du socialiste Jean-Pierre Sueur, le président de la commission des Lois. Celle-ci repousse au 31 décembre 2013 la date de l'achèvement de la carte de la nouvelle intercommunalité et préserve des syndicats intercommunaux menacés de disparition. Surtout, elle limite le pouvoir des préfets et redonne en partie la main aux élus locaux en étendant les prérogatives des commissions départementales de coopération intercommunale, chargées selon cette proposition, d'élaborer et d'adopter les périmètres de l'intercommunalité. Des améliorations bienvenues, mais cependant partielles et insuffisantes, estiment les élus du groupe CRC. Quelques jours plus tard, le 16 novembre, le Sénat ouvre une nouvelle brèche dans la réforme, cette fois autrement plus importante, en adoptant une proposition de loi défendue par Nicole Borvo Cohen-

Seat, la présidente du groupe CRC, qui abroge la création du conseiller territorial. La proposition, initialement déposée par le groupe CRC, puis cosignée par l'ensemble de la majorité, rassemble au-delà de la gauche sénatoriale. Seulement 137 sénateurs de droite sur 172 se prononcent contre... Signe que le conseiller territorial, « cet élu cumularde et schizophrène », n'est pas vraiment populaire au sein même de la majorité présidentielle. « En abrogeant le conseiller territorial, la majorité sénatoriale permet au Sénat de jouer son rôle constitutionnel, n'en déplaît à une droite sénatoriale qui a multiplié les procédures et mesures d'obstruction tout au long des débats. Il a légiféré dans l'intérêt des collectivités et de leurs habitants », observent les sénateurs communistes. Cette abrogation, qui doit être validée à son tour par l'Assemblée nationale pour être effective, n'est cependant à leurs yeux qu'une première étape du démantèlement complet de la réforme gouvernementale.

BESOIN D'UNE RÉFORME DÉMOCRATIQUE

comme des adversaires de l'intercommunalité, alors que c'est tout le contraire. Oui, nous sommes favorables à la coopération entre collectivités locales. Mais fondée sur la libre administration. Nous serions même d'horribles centralisateurs alors que nous sommes favorables au principe de subsidiarité. Mais nous voulons que l'égalité des citoyens soit assurée et que cette solidarité soit portée nationalement. Aussi, nous ne sommes pas favorables à un Etat recentré uniquement sur ses pouvoirs régaliens. Enfin, nous sommes favorables à une révolution démocratique redonnant le pouvoir aux citoyens, y compris, s'ils le décident bien entendu, celui de modifier tous les périmètres de nos collectivités actuelles.

Vous êtes très critique vis-à-vis de la réforme du gouvernement, mais que proposez-vous ? On a parfois du mal à percevoir la cohérence de vos propositions en la matière.

Pour être critiques, nous le sommes en effet. Elle représente pour nous un profond recul démocratique. Avec elle, tout est fait pour réduire la dépense publique, casser les communes et les départements, réduire les services publics locaux, développer la mise en concurrence des territoires et des populations, offrir de nouveaux marchés aux grandes entreprises. Alors, oui : il est temps d'ouvrir un autre chemin vers une réforme démocratique de nos institutions locales, en se fixant l'objectif de mieux répondre, sur l'ensemble du territoire national, aux besoins de nos concitoyens. Dans ce cadre, nous considérons que l'organisation institutionnelle actuelle, fondée sur les communes, les départements et les régions, demeure pertinente et efficace si chacune de ces collectivités dispose d'un champ de compétences définies et d'un pouvoir d'intervention élargi, sous la forme d'une compétence dite générale pour intervenir en faveur de la défense des intérêts de leur population, de leur territoire. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faut soutenir toutes les coopérations possibles entre les différents niveaux de collectivités, avec par exemple la mise en place de conférences des exécutifs au niveau départemental et régional, mais aussi entre collectivités de même type au sein d'intercommunalités refondées. Dans les deux cas, le principe constitutionnel de libre administration doit être respecté, sans installer de nouvelles tutelles. Ainsi les intercommunalités et

les intercollectivités doivent devenir de véritables boîtes à outils permettant de porter des politiques publiques fondées sur des volontés partagées, parfois à géométrie variable, entre partenaires égaux.

Et vous pensez que les élus sont prêts à jouer le jeu ?

Pour y parvenir, nous faisons confiance à l'intelligence des acteurs locaux. Nous faisons le pari de la coopération volontaire et non de l'intégration contrainte. Une telle vision des réformes passe alors, vous vous en doutez, par la revalorisation du rôle des citoyens. Cela passe aussi par une remise à plat des compétences exercées par chacune des collectivités et par l'Etat lui-même. Cela passe enfin, bien entendu, par le renforcement des moyens financiers dont disposent les collectivités, à partir de leur situation spécifique, en termes de dotations, de ressources fiscales dans le cadre d'une autonomie refondée et par une juste compensation des dépenses décentralisées ainsi que du coût des transferts de compétences réalisées. Certes, sur cette question nous avons déjà déposé des propositions de loi, en particulier pour taxer à 0,5 % les actifs financiers des entreprises afin d'alimenter un fonds de péréquation au profit des territoires en difficultés. Mais nous savons que d'autres constructions législatives restent à produire à partir des principes que je viens d'énoncer. Nous nous y attellerons à partir des débats et propositions que ces orientations susciteront.

La crise des finances publiques ne rend-elle pas caduques toutes ces propositions ?

Il est évident que si les orientations politiques et financières actuellement en vigueur ne changent pas, il est impossible de mettre en œuvre ces propositions. Cela dit les moyens existent dans notre pays, qui malgré une nette dégradation de sa situation, reste une grande puissance économique. Contrairement à ce que sous-entend votre question, nous pensons au contraire que ces propositions sont de nature à favoriser la relance de notre économie. N'oublions pas que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public, qu'elles représentent, par leurs prestations diversifiées, un véritable bouclier social pour bon nombre de nos concitoyens et que par leurs activités elles insufflent

des milliards dans notre économie. Le développement de leur activité est en fait essentiel à toute relance. Au contraire les politiques actuelles, réduisant la dépense publique, ne font qu'enfoncer notre pays dans la récession et le chômage.

Si la gauche revient au pouvoir en 2012, pensez-vous qu'elle enterrera définitivement cette réforme ?

Difficile de vous répondre. Cependant, notons que toute la gauche a voté contre la réforme du 16 décembre 2010 et que le Président du Sénat, Jean Pierre Bel, s'est prononcé, lors de son investiture, pour son abrogation. Cela dit la gauche est traversée par des vents contraires, sur cette question comme sur d'autres. Beaucoup souhaitent enterrer cette loi, d'autres l'aménager sur certains points seulement. Beaucoup souhaitent le maintien des communes et des départements, mais certains ne voient pas d'un mauvais œil leur évaporation au profit des intercommunalités, des métropoles et des régions. Beaucoup sont d'accord avec l'achèvement et la rationalisation, à marche forcée, de la carte de l'intercommunalité... Pas nous ! Beaucoup parle de nouvelle phase de décentralisation, surtout pour les régions, d'autres du renforcement des droits et libertés locales... Nous aussi. En fait, si un large accord pourrait se faire sur l'abrogation de la loi, il semble que sur l'autre réforme à mettre à sa place, il y a des approches différentes voire des désaccords. Il faut dire que la gauche est diverse et que certains vont même jusqu'à soutenir une très forte réduction du nombre de communes, la disparition des départements, voire même la mise en place d'un Etat fédéral. Vous le voyez, le champ d'investigation pour une autre réforme est largement ouvert et comporte de nombreux risques. Tout dépendra de la mobilisation des élus locaux. C'est en fin de compte elle qui décidera du sort de la réforme. Raison de plus, selon nous, pour tenir des Etats généraux de la démocratie locale largement ouverts au débat citoyen.

1. Cet entretien a été réalisé à la fin décembre 2011.

Réinventons nos territoires !

Le groupe CRC publiera au premier trimestre 2012 un numéro spécial d'Initiatives présentant ses propositions dans le cadre des futurs Etats généraux de la démocratie locale organisés par le Sénat.

VERS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Par Michelle Demessine, sénatrice du Nord
Membre du comité de pilotage des États généraux

Les résultats des dernières élections sénatoriales qui ont amené au basculement à gauche du Sénat ont sonné comme un avertissement sans appel contre la réforme territoriale, la suppression de la Taxe professionnelle et les baisses successives des dotations de l'Etat envers les collectivités locales. Acteurs de ce changement, les élus locaux ont voulu réaffirmer leur attachement aux valeurs de la République, gravement mises en cause par la réforme territoriale. L'absence de consultation et de concertation des élus locaux dans la conduite d'une réforme qui les concerne en premier lieu a été le plus souvent vécue comme une attitude de profond mépris à l'égard de l'action qu'ils mènent au quotidien pour répondre aux besoins des populations dans des conditions de plus en plus difficiles. Mais c'est aussi en même temps un message fort qui a été adressé à la nouvelle majorité sénatoriale pour restaurer la confiance et la proximité entre les élus locaux et leurs sénateurs. Celle-ci est fortement attendue par les élus des locaux désireux d'être associés aux décisions et de pouvoir faire avancer des projets visant à l'équilibre et au respect de nos territoires. Avant d'opérer toute réforme d'envergure, une grande consultation avec l'ensemble des élus locaux s'impose donc. Conçus dans le respect du pluralisme et de la diversité, les Etats Généraux de la démocratie territoriale portent l'ambition de s'adresser directement, individuellement, aux 550 000 élus locaux sur un pied d'égalité, quelque soit la taille des collectivités. Tous les territoires auront ainsi leur mot à dire pour évaluer la situation, pour esquisser des solutions d'avenir. C'est pourquoi avec l'ensemble des



sénatrices et sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen, nous adhérons pleinement à la démarche des Etats Généraux, initiée par le Président du Sénat, Jean Pierre Bel, dès sa prise de fonction. Membre du comité de pilotage pour leur organisation, parce qu'elle est porteuse d'un projet partagé d'une nouvelle démocratie territoriale, je porte les engagements de mes collègues pour que cette consultation soit couronnée de succès.

Ces Etats généraux se dérouleront en trois étapes :

une grande consultation au travers d'un questionnaire à l'intention des 550 000 élus locaux actuellement en ligne sur le site Internet du Sénat jusqu'au 22 février 2012. Le questionnaire s'articule autour des quatre grands axes que sont : les moyens d'assurer la démocratie territoriale ; les missions et les moyens de chacun des échelons territoriaux ; les relations entre les collectivités et l'Etat ; les contraintes réglementaires et les possibilités de les alléger. À l'automne prochain, à la lumière de cette vaste consultation, huit débats interrégionaux seront organisés dans tout le pays. Ils seront conclus par un grand débat au Sénat, rassemblant près de 1000 élus. Et enfin, « les cahiers des acteurs » accessibles à travers le blog des Etats Généraux, sur le site du Sénat, permettront aux citoyens, au monde associatif, au monde syndical, au monde économique et à tous les partenaires des collectivités de s'exprimer. Cette démarche novatrice marquera un tournant dans l'approche de la démocratie territoriale à condition que les élus locaux, dans leur diversité, se saisissent de cette occasion inouïe pour faire remonter leurs avis, leurs préoccupations et surtout ce qu'ils attendent d'un nouveau projet de réforme.

UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÔCHES

25 septembre 2008

Nicolas Sarkozy annonce la remise à plat de l'organisation du territoire.

22 octobre 2008

Installation du comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par l'ancien Premier ministre Edouard Balladur.

5 mars 2009

Le rapport Balladur est remis au président de la République qui annonce une loi pour l'automne.

16 décembre 2009

Le Sénat adopte le premier d'une série de quatre projets de loi. Ce premier texte écourte les mandats des conseillers généraux et régionaux afin qu'ils cèdent leur place de manière concomitante aux conseillers territoriaux en 2014.

18 décembre 2009

Adoption définitive du projet de loi de finances 2010 qui supprime la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des collectivités territoriales.

9 avril 2010

Le projet de loi relatif au Grand Paris est voté par le Sénat. Il avait déjà été adopté par l'Assemblée nationale le premier décembre 2009.

8 juillet 2010

Amputée et remaniée en partie, la réforme est votée de justesse par la majorité sénatoriale de l'époque, lors de son examen en seconde lecture.

28 septembre 2010

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi en deuxième lecture, en retenant une rédaction différente de celle approuvée par la majorité sénatoriale.

3 novembre 2010

La commission mixte paritaire aboutit à un accord grâce à l'abstention, à la dernière minute, d'un sénateur centriste. Le groupe CRC-SPG dénonce un « coup de force ».

16 novembre 2010

La réforme territoriale est définitivement adoptée par le Parlement.

4 novembre 2011

Adoption par le Sénat de la proposition de loi du socialiste Jean-Pierre Sueur.

16 novembre 2011

Le Sénat abroge la création du conseiller territorial en votant une proposition de loi du groupe CRC.

31 décembre 2011

Date butoir d'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale.

1^{er} janvier 2012

Promulgation de ces schémas par les préfets.

Jusqu'au 31 décembre 2012

Période de mise en œuvre des arrêtés préfectoraux mettant en place les intercommunalités fondées sur les schémas départementaux.

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2013

Période au cours de laquelle les préfets mettront en place les intercommunalités qui n'auront peut-être été installées au cours de la période précédente.

EN DEUX MOTS

MAUVAIS RAILS

Le 15 décembre 2011, à l'issue des « Assises du ferroviaire », Nathalie Koszuskio-Morizet, a confirmé l'ouverture à la concurrence du transport national de voyageurs à l'horizon 2014. Une annonce, attendue, que les sénateurs du groupe CRC condamnent fermement. « En aucun cas la modernisation du service public ferroviaire ne peut passer ni par une concurrence exacerbée sur les lignes régionales et d'équilibre du territoire, ni par la casse du statut des cheminots, considèrent-ils. De plus, aucune obligation européenne en la matière ne peut justifier ce zèle du gouvernement. A revers des ambitions du Grenelle de l'environnement, la compétitivité du secteur ferroviaire est à présent uniquement appréhendée sous l'angle de la rentabilité financière, en dehors de toute exigence de développement durable alliant performance économique, sociale et environnementale, en dehors de toute exigence d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un grave recul. » D'autant que cette réforme n'est demandée ni par les régions ni par les cheminots, et encore moins par les usagers.

RÈGLEMENT

Le groupe CRC a approuvé la résolution modifiant le règlement interne du Sénat proposée par son président Jean-Pierre Bel. Cette résolution abaisse à dix le nombre de sénateurs nécessaires à la constitution d'un groupe et crée une nouvelle commission législative permanente, en charge du développement durable et de l'aménagement du territoire, en scindant l'actuelle commission de l'Economie. « Les sénateurs communistes et leurs partenaires ont toujours été attachés à la reconnaissance du pluralisme, a souligné Nicole Borvo Cohen-Seat, lors des débats, le 19 décembre 2011. Nul n'ignore que cette résolution permettra dans l'immédiat la constitution d'un groupe Europe Ecologie-Les Verts au Sénat, aussi je souhaite rappeler que la prise en compte du pluralisme et de la spécificité au sein d'une majorité va de pair avec le respect de ses composantes. Ce qui n'est pas le cas quand des candidats Verts sont investis en accord avec le Parti socialiste dans des circonscriptions législatives dont les sortants sont des élus du Front de Gauche. » Avant d'entrer en vigueur, la résolution doit maintenant être déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

MOINS DE DÉFICIT ET PLUS DE PROTECTION !

En remaniant la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, la majorité sénatoriale a fait la démonstration qu'il était possible de trouver de nouvelles recettes sans pénaliser les usagers. Avec à la clé une importante réduction du déficit. Une démonstration qui restera malheureusement lettre morte, l'Assemblée nationale ayant décidé d'approuver finalement le texte initial du gouvernement.

Généraler de nouvelles recettes, améliorer la couverture maladie des usagers et au bout du compte, réduire le déficit de la sécurité sociale : c'est à ce petit miracle, tant l'opinion publique a été habituée à voir le déficit se creuser et les prestations diminuer, qu'est parvenue la nouvelle majorité sénatoriale en réécrivant profondément la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 présentée par le gouvernement et discutée par le Sénat en novembre dernier. « Démonstration est faite que des voies différentes de celles qui sont prônées par la majorité gouvernementale et les agences de notation sont possibles », a résumé Isabelle Pasquet au nom des sénateurs du groupe CRC, lesquels ont joué un rôle important dans cette réécriture. « Le Sénat, a précisé la sénatrice des Bouches-du-Rhône, aura permis le gain de quelques 5 milliards d'euros, sans pour autant pouvoir décider de la manière de les affecter, ce que nous regrettons. Nous aurons tout de même permis de contribuer à une réduction du déficit de la sécurité sociale pour 2012 de l'ordre de 30 %, ce que le Gouvernement s'est toujours trouvé incapable de faire, par manque de courage et de détermination ». Pour arriver à ce résultat, la gauche sénatoriale a choisi d'augmenter les recettes sans pour autant pénaliser les usagers. La suppression du dispositif d'exonération des heures supplémentaires prévu par la loi TEPA de 2007, une des mesures emblématiques du quinquennat de Nicolas Sarkozy, rapporte ainsi 2,9 milliards



« Démonstration est faite que des voies différentes de celles qui sont prônées par la majorité gouvernementale et les agences de notation sont possibles. »

ISABELLE PASQUET

SÉNATRICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

d'euros aux caisses de la sécu. Le relèvement d'une taxe versée par les employeurs au titre de l'intéressement permet d'engranger 1,2 milliard supplémentaire. Quant à l'augmentation de 0,5 %, somme toute modeste, du prélèvement social sur les revenus du capital, elle se traduit par un gain de 500 millions. Atteint vient s'ajouter une augmentation de la taxation sur les retraites chapeaux, les stock-options et les bonus des traders. La nouvelle majorité sénatoriale a également tenu à effacer les mesures les plus injustes envisagées par le gouvernement. Elle a donc supprimé le doublement de la taxe pesant sur les mutuelles complémentaires, refusé de faire passer l'indemnisation journalière de l'arrêt maladie de 50 % du salaire brut à 60 % du salaire net, et maintenu au 1^{er} janvier la revalorisation des prestations familiales alors que le gouvernement, afin d'écono-

miser 130 millions d'euros, a choisi de repousser cette revalorisation au 1^{er} avril. « Le Gouvernement est-il réellement soucieux de la sauvegarde de notre système de protection sociale ? Nous en doutons parfois, a estimé Annie David, la présidente communiste de la commission des Affaires sociales. En ce qui nous concerne, nous pensons avoir le devoir de tout faire pour le préserver. La nouvelle majorité sénatoriale a voulu montrer que c'était possible. Elle s'est donc appliquée à construire un autre budget pour la sécurité socia-

le. Elle l'a fait autant qu'il était possible dans le cadre extrêmement contraignant tracé par les règles applicables : les règles constitutionnelles, notamment celles de l'article 40, et les règles organiques fixées par la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale. Ces règles nous empêchant de proposer une véritable alternative, c'est seulement grâce à l'adoption de quelques mesures fortes, solides et responsables, que nous avons pu esquisser cette autre politique. L'Assemblée nationale n'a même pas voulu chercher à en comprendre la logique et à en mesurer les effets. Elle s'est contentée de tout rejeter pour rétablir la version du projet de loi de financement de la sécurité sociale qu'elle avait adoptée en première lecture. » Les avancées votées par le Sénat resteront en effet lettre morte : sans surprise, l'Assemblée nationale est revenue, pour l'essentiel, au texte du gouvernement et c'est celui-ci qui a été adopté. Un budget qui, comme les précédents, conjugue austerité et déficit. Ce que Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais, n'a pas manqué de dénoncer : « Depuis 2007, la dette sociale a doublé et le Gouvernement, comme sa majorité, n'a ni pu ni voulu mettre fin à une situation scandaleuse, qui conduit à confier aux générations futures le soin de résorber la dette. Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ne fait pas exception. Le déficit pour 2012 sera toujours de 15 milliards d'euros et l'équilibre semble être un objectif qui ne sera plus jamais atteint. Or cette gestion coupable, presque revancharde, dans un monde où les capacités financières, si elles étaient vraiment mises à contribution, permettraient de réduire les déficits existants, fait courir le risque d'un détriement du programme du Conseil national de la Résistance et d'un affaiblissement de la sécurité sociale. »

Un budget bâclé

Fait inhabituel, le budget de la sécurité sociale pour 2012 a fait l'objet d'une seconde lecture au Parlement. Traditionnellement, ce budget était adopté du premier coup par l'Assemblée nationale et le Sénat, dans des versions très proches, une commission mixte paritaire ayant à charge d'aplanir les quelques différences persistantes. En raison des modifications apportées le Sénat, le texte a dû repasser par l'Assemblée nationale. Laquelle est revenue à la version présentée initialement par le gouvernement. Normal. En seconde lecture, la majorité sénatoriale a décidé de rejeter d'emblée cette version en votant une motion de procédure défendue par Annie David, « afin, a expliqué la présidente de la commission des Affaires sociales, de manifester avec la plus grande fermeté notre désaccord total avec la politique menée par le gouvernement ». Un rejet en bloc sans conséquence, la gauche ayant défendue ses contre-propositions lors de la première lecture. Mais, même si le Sénat était resté à droite, le gouvernement aurait été contraint à une nouvelle délibération. Tout simplement parce que la première version du budget de la sécurité sociale examinée par les parlementaires était caduque avant même son adoption : elle ne tenait compte ni des nouvelles prévisions de croissance, revues à la baisse, ni des nouvelles mesures d'austérité annoncées par François Fillon le 7 novembre, telles que l'accélération de la mise en place de la réforme des retraites, la baisse de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie ou le doublement de la taxe sur les mutuelles. Comme quoi, même en matière d'austérité, le gouvernement, qui est pourtant un habitué du genre, fait parfois preuve d'amateurisme !

15 MILLIARDS D'EUROS DE FRAUDE OUBLIÉS...

En médecine, le diagnostic pourrait s'établir ainsi : amnésie sélective ! Tout occupé à démontrer que la fraude à la sécurité sociale est surtout l'œuvre des familles pauvres, le gouvernement, avec beaucoup de complaisance, passe systématiquement sous silence la fraude patronale, une fraude autrement plus couteuse pour les caisses de l'Etat. C'est pourquoi, lors d'une séance de questions d'actualité le 1^{er} décembre dernier, Dominique Watrin a tenu à rafraîchir la mémoire du gouvernement. « La fraude aux prestations est condamnable. Nous la condamnons aussi. Selon toutes les études, celle-ci représente 2 milliards d'euros, a d'abord souligné le sénateur du Pas-de-Calais. Soit, selon le directeur de Caisse Nationale des Allocations Familiales, 0,5 % des prestations délivrées. Mais vous le savez, parmi ce que vous identifiez comme des fraudes, il y a beaucoup d'indus qui sont par la suite récupérés. Si on vous entend beaucoup sur ce sujet, vous

« Si on vous entend beaucoup sur ce sujet, vous êtes beaucoup plus silencieux sur une fraude tout aussi inacceptable et sans commune mesure : la fraude patronale ! »

DOMINIQUE WATRIN
SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS.

êtes beaucoup plus silencieux sur une fraude tout aussi inacceptable et sans commune mesure avec ce dont je viens de parler : la fraude patronale ! Quand vous qualifiez les salariés de voleurs potentiels, les employeurs ne seraient eux que des « tricheurs », des mauvais joueurs en somme. Pourtant, la fraude patronale représente, selon les mêmes rapports, jusqu'à 15 milliards d'euros de manque à gagner, c'est-à-dire

sept fois plus que la fraude aux prestations, c'est-à-dire aussi le montant du déficit de la sécurité sociale pour 2012. » Une somme qui ne peut, évidemment, avoir échappé à l'attention du gouvernement. C'est donc à dessein que celui-ci a décidé de faire des familles modestes des coupables idéaux. « Votre ressort est bien connu, a poursuivi Dominique Watrin à l'adresse du gouvernement, tenter de faire croire que l'autre est un fraudeur potentiel, afin de justifier des mesures toujours plus injustes comme les déremboursements, l'instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires, la réduction du montant des indemnités maladie... Mais ce doute vous permet également d'affaiblir notre protection sociale que le Gouvernement définit comme étant la plus généreuse au monde. Les Français ont peur pour leur économie, leur emploi, leur pouvoir d'achat. Ne détournez pas ces peurs vers la stigmatisation des pauvres et de l'autre. »

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ, LA PREUVE

En trouvant 30 milliards de recettes supplémentaires, pris dans les poches des ménages les plus riches et des grandes entreprises, la majorité sénatoriale a démontré lors de l'examen du budget 2012 qu'il existe des options à la politique d'austérité du gouvernement. 10 de ces 30 milliards sont le fruit d'amendements proposés par les sénateurs communistes. Un exercice qui demeure cependant virtuel, l'Assemblée nationale ayant rayé d'un trait de plume les modifications apportées par le Sénat.

C'est une première depuis très longtemps : le groupe CRC a approuvé, le 6 décembre 2011, la loi de finances pour 2012. Ce budget, largement remanié par la majorité sénatoriale, n'avait, il est vrai, plus grand-chose à voir avec le texte présenté à l'origine par le gouvernement. « Nous avons ainsi fait la démonstration que d'autres choix étaient possibles, que des ressources nouvelles pouvaient être dégagées, se sont félicités les sénateurs du groupe CRC à l'issue de ce vote. Avec le même souci d'efficacité et de justice, la majorité de gauche a voté contre l'adoption d'un grand nombre de crédits, totalement insuffisants pour répondre aux besoins d'un nécessaire développement des services publics. Ce débat budgétaire 2012 permet de montrer qu'il est possible de rénover l'action publique en lui redonnant tout son sens au service des citoyens, de la croissance et du pays. » Bilan comptable : 30 milliards de recettes supplémentaires ! Qui plus est, sans que les Français aient à en souffrir. Sauf s'ils sont très riches ou actionnaires... Fait notable : un tiers de cette somme provient de mesures adoptées à la demande spécifique du groupe CRC. La démonstration, comme pour la loi de financement de la sécurité sociale, restera cependant symbolique : sans surprise, l'Assemblée nationale a annulé ces modifications et a approuvé la version initiale présentée par le gouvernement. Reste que ces choix démontrent que l'austérité n'est en rien une fatalité, alors que le pouvoir ne cesse de répéter qu'il n'y a point de salut hors d'elle. A l'image des exercices précédents, le dernier budget du quinquennat de Nicolas Sarkozy taille en effet dans la dépense publique, avec notamment la poursuite de la RGPP et ses 14 000 nouvelles suppressions de postes dans l'Éducation nationale, tout en refusant de solliciter les ménages les plus riches.

« L'appel à la rigueur à quelque chose de piquant, venant d'un gouvernement qui a multiplié les cadeaux fiscaux et allégé l'impôt de solidarité sur la fortune. »

Thierry Foucaud,
sénateur de Seine-Maritime,
vice-président du Sénat

Cette politique d'austérité est le signe d'une soumission aux marchés, analysent les sénateurs communistes. « L'appel à la rigueur à quelque chose de piquant, a souligné Thierry Foucaud, venant d'un gouvernement qui, en début de législature, a multiplié les cadeaux fiscaux, allégé l'impôt de solidarité sur la fortune, renforcé le bouclier fiscal, permis l'optimisation des patrimoines, et qui, en cours de route, a supprimé la taxe professionnelle et autorisé la niche Copé. Cette rigueur-là a, pour ainsi dire, un drôle de goût ! Votre plan de rigueur, madame la ministre, ce sont 2 milliards d'euros d'ISF en moins au mois de juillet, puis 1 milliard d'euros pris dans la poche des assurés sociaux en septembre, et enfin 2 milliards



d'euros que vous allez prendre aux salariés et aux retraités, essentiellement au titre de l'impôt sur le revenu qu'ils acquitteront en 2012. Aux uns les cadeaux dispendieux, qui n'ont fait que grossir les fortunes et les patrimoines, aux autres les efforts ! » De la même manière, le gouvernement prévoit de soumettre les collectivités territoriales à la diète. Là aussi, la gauche sénatoriale a montré qu'il était possible de faire d'autre choix, et de les financer. Elle a rejeté les 200 millions d'économies demandées par le gouvernement et même augmenté les moyens alloués par l'État aux collectivités de 450 millions d'euros. Un investissement utile et efficace, car réduire la dépense publique ou le pouvoir d'achat des salariés ne peut que conduire à la récession. « Toutes ces annonces successives et l'instabilité qui a présidé à l'élaboration du projet de budget pour 2012 ont amené certains commentateurs à considérer que le Gouvernement avait des difficultés à affirmer son plan d'austérité, a noté pour sa part Marie-France Beauflis. Celui-ci est peut-être ardu à assumer à l'approche d'élections présidentielle et législatives, mais il me semble qu'il est surtout difficile d'expliquer une politique d'austérité renforcée, alors que vous savez quelle n'apportera aucune réponse à la situation du pays, particulièrement à la réduction de son déficit. Cette politique d'austérité n'a qu'un seul objet : essayer d'envoyer un signal aux marchés financiers auxquels vous vous êtes soumis en acceptant le pouvoir que les agences de notation et leurs actionnaires se sont arrogés ces dernières années. Or, nous savons tous où mènent ces choix. La Grèce en est la victime la plus marquante, mais l'Espagne, le Portugal, l'Italie ne sont pas en reste. Les plans d'austérité

imposés par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel à l'échelon européen ne peuvent ni contribuer à redresser la situation économique ni permettre de retrouver enfin la capacité de répondre aux besoins de ces pays et de leurs habitants. » Si la majorité sénatoriale a choisi de piocher dans les poches des ménages les plus riches et dans celles des grosses entreprises, qui continuent d'engranger les profits par dizaines de milliards, le gouvernement préfère donc puiser dans le porte-monnaie des Français. A la suite de l'examen du budget en première lecture, le Sénat s'est penché sur le quatrième collectif budgétaire de l'année. Ce dernier prend enfin en compte la révision à la baisse du taux de croissance, de 1,75 à 1 % et institue notamment un taux réduit de TVA à 7 % qui s'applique à la plupart des biens et services actuellement soumis au taux réduit de 5,5 %, une des mesures du nouveau plan de rigueur annoncées par François Fillon en novembre dernier.

« Cette politique d'austérité n'a qu'un seul objet : essayer d'envoyer un signal aux marchés financiers auxquels vous vous êtes soumis ! »

Marie-France Beauflis,
sénatrice d'Indre-et-Loire

Officiellement, l'objectif du gouvernement est de réduire la dette. Mais c'est encore le pyromane qui joue au pompier. « La dette publique, a expliqué Éric Bocquet, n'est pas due à un excès de dépenses publiques, aux effectifs pléthoriques de la fonction publique ou à je ne sais quelle dérive des dépenses

sociales ; elle résulte bel et bien de décennies de cadeaux fiscaux – ils ont été particulièrement importants au cours de ces dernières années –, qui ont entraîné une diminution des recettes, alors que les besoins sociaux s'accroissaient. Des années de politique libérale ont laissé aux plus riches, aux grands groupes, des sommes toujours plus considérables à leur libre disposition. Qu'en ont-ils fait ? Nous avons un niveau de dette publique rarement égalé en temps de paix, des déficits publics dont ni le montant ni le niveau n'avaient encore été atteints sous la Ve République, un déficit de notre commerce extérieur d'une ampleur également inégalée, et il faudrait continuer, faire comme si de rien n'était et laisser ceux qui ont usé et abusé de l'argent public laissé à leur discrétion continuer de le gaspiller ? » Si le Sénat a pu augmenter les revenus de l'État de 30 milliards d'euros, il n'a pu en revanche procéder à la ventilation de ces nouvelles recettes, se contentant dès lors de rejeter la plupart des dépenses, les estimant insuffisantes à l'image des budgets de l'éducation, de la recherche, de l'emploi ou encore de la justice. En cause, la loi organique relative aux lois de finances qui figent l'enveloppe des dépenses, missions par missions et interdit donc aux parlementaires de l'augmenter. Cette Lof, qui préfigure en quelque sorte la règle d'or, est un carcan que les sénateurs du groupe CRC rejettent depuis son instauration, voilà une dizaine d'années, à la suite d'un accord entre le Parti socialiste et la droite.

« Des années de politique libérale ont laissé aux plus riches, aux grands groupes, des sommes toujours plus considérables à leur libre disposition. Qu'en ont-ils fait ? »

Éric Bocquet,
sénateur du Nord

« Il aura suffi d'une discussion budgétaire avec deux assemblées de majorités différentes pour montrer que la LOLF n'est en aucune manière un outil adapté pour débattre du budget de la Nation, a résumé Thierry Foucaud à ce propos. Soit on accepte ce que propose le Gouvernement soit nos débats comptent pour zéro ! Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Que devient le droit parlementaire d'amendement dans cette affaire ? Notre groupe est fier d'avoir été le seul à s'opposer en 2001 à cette mécanique de liquidation du débat parlementaire qui est devenue la loi organique. Une loi qu'il faudra changer, et vite ! » En fin de compte, les sénateurs communistes considèrent que « la démarche de la nouvelle majorité sénatoriale, à laquelle nous avons pris une part importante, voire décisive, a consisté à remettre les choses à l'endroit », mais regrettent que cette démarche ne soit pas allée « au bout d'une logique de gauche », notamment en matière de taxation du capital et des revenus financiers. Autre ligne de partage : la règle d'or. Certains, au PS, n'y sont plus hostiles, alors que les parlementaires communistes continuent d'y voir « l'inscription dans le marbre de la Constitution des règles du libéralisme ». Il en va de même avec la proposition de renégociation des traités européens qui reviendra, considèrent toujours les élus communistes, à placer les politiques budgétaires des États sous la tutelle de la Commission européenne et de la Cour de justice européenne. Paradoxe de la situation : alors que le Parlement n'a pratiquement aucune possibilité de modifier le budget, la gauche sénatoriale est parvenue à invalider le discours de la majorité présidentielle. Mais ce faisant, elle a aussi mis en lumière les divergences existantes entre ses composantes.

30 milliards trouvés dans des poches bien pleines

L'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et une légère augmentation de l'impôt sur les sociétés, tout aussi exceptionnelle, sont deux mesures qui permettent au gouvernement de prétendre que « l'effort est également partagé ». Un « élément de langage » censé, en temps de crise aiguë, rendre la succession de plans de rigueur moins difficile à avaler pour les Français. Seul hic, ces deux dispositions sont pour ainsi dire symboliques sur un plan comptable et ne rapporteront pratiquement rien aux caisses de l'État. Les trente milliards trouvés par le Sénat n'ont en revanche rien de symbolique. Pour la majeure partie, ils proviennent des poches des riches contribuables. Que l'on se rassure, ces privilégiés devraient survivre à cette rigueur inhabituelle pour eux ! A eux seuls, les amendements proposés par le groupe CRC pèsent plus de 10 milliards d'euros. Les sénateurs communistes ont ainsi fait adopter le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, la suppression de trois niches fiscales mettant en cause le rendement du même impôt, le retour à la défiscalisation des indemnités en cas d'accident du travail, la taxation de la rémunération des traders, la division par deux du crédit d'impôt sur les dividendes, ou encore la mise en cause des prélèvements libératoires. Ces dispositions

s'ajoutent aux mesures proposées et votées par l'ensemble de la gauche, comme l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, la mise en place d'une nouvelle tranche d'imposition sur les hauts revenus à 45 %, ou la remise en cause de la « niche » Copé sur les plus-values des entreprises. L'augmentation de l'ISF rapporte par exemple deux milliards. Deux milliards aussi, c'est le montant du relèvement de l'imposition des plus gros patrimoines. L'augmentation de l'impôt sur le revenu des ménages les plus aisés : trois milliards de plus ! La remise en cause de certains cadeaux aux entreprises, qui ont fait la preuve de leur inefficacité économique en faveur de l'emploi, mais ont contribué à la bonne santé des actionnaires, est aussi un bon filon : la suppression de la loi TEPA, votée dès 2007, permet d'engranger trois milliards de plus. Exit la défiscalisation des heures supplémentaires et l'allègement des droits de succession et de mutation. Enfin, dernier gros morceau : la limitation des opérations de LBO, cette technique anglo-saxonne de rachat d'une entreprise à crédit par endettement qui permet aux sociétés de réduire considérablement leur imposition. Là, c'est dix-sept milliards de plus ! A par cela, il paraît que les caisses sont vides...

LES SALARIÉS MIEUX PROTÉGÉS LE DIMANCHE

Adoptée par le Sénat, la proposition de loi des sénateurs communistes visant à garantir le droit au repos dominical prévoit qu'aucun salarié ne pourra être contraint de travailler le dimanche. Entre le « tout marchand » et la préservation d'un jour commun de repos, c'est aussi deux visions de la société qui s'opposent.

Le Sénat s'y est repris à deux fois, mais il a finalement adopté la proposition de loi, déposée par le groupe CRC, visant à garantir le droit au repos dominical. Commencé le 16 novembre, l'examen du texte n'a pu aller à son terme ce jour-là en raison de l'opposition farouche des sénateurs UMP. Une opposition qui s'est même muée en tentative d'obstruction si l'on en juge par la longueur et la multiplication des prises de parole de Xavier Bertrand ; le ministre du Travail, alors que traditionnellement, les membres du gouvernement, dans ce genre de situation, choisissent la sobriété. Peine perdue : la majorité sénatoriale a pu approuver le texte trois semaines plus tard, le 9 décembre, date à laquelle « une fenêtre de tir » a pu être dégagée dans un ordre du jour surchargé. Contrairement aux accusations de la droite, les élus du groupe CRC ne souhaitent pas interdire tout travail le dimanche, pas plus qu'ils ne menacent des dizaines de milliers d'emplois. Leur proposition accorde simplement « des protections supplémentaires aux salariés et singulièrement aux femmes qui sont les plus nombreuses à travailler le dimanche ». Elle prévoit que plus aucun salarié ne pourra être contraint de travailler le dimanche, sauf s'il est explicitement volontaire. Dans ce cas, il percevra obligatoirement et au minimum une rémunération doublée et bénéficiera d'un repos compensateur. « Depuis 1906, a rappelé Annie David, la présidente de la commission des Affaires sociales, la loi garantit aux salariés de l'industrie et du commerce un jour de repos hebdomadaire, traditionnellement fixé le dimanche. À l'époque, ce jour de repos avait été instauré non seulement pour protéger la santé des salariés, mais aussi pour préserver leur vie de famille. Ces deux objectifs restent aujourd'hui pleinement d'actualité. Pour autant, le principe du repos dominical a toujours été assorti de dérogations : certaines sont nécessaires pour assurer la continuité de nos services publics, d'autres sont justifiées par les contraintes techniques de secteurs industriels qui



« À l'époque, ce jour de repos avait été instauré non seulement pour protéger la santé des salariés, mais aussi pour préserver leur vie de famille. Ces deux objectifs restent aujourd'hui pleinement d'actualité. »

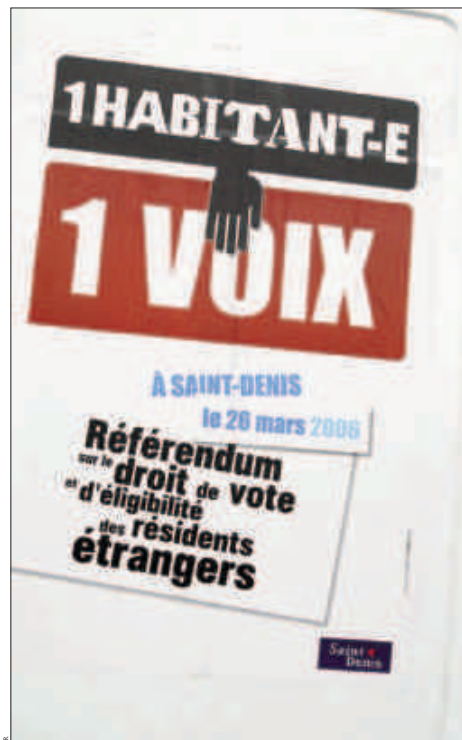
ANNIE DAVID
SÉNATRICE DE L'ISÈRE, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES.

doivent fonctionner en continu, d'autres encore ont été accordés pour répondre aux besoins de la clientèle, besoins sans doute réels, mais parfois créés, voire suscités, par notre société de consommation. La loi Mallié a cependant rompu l'équilibre qui prévalait jusqu'alors entre les intérêts des entreprises, les besoins des consommateurs et les droits des salariés. » Adoptée en 2009, cette proposition de loi, du nom d'un député UMP, tend en effet à multiplier les dérogations au travail du dimanche dans le secteur du commerce dans les zones touristiques et certaines grandes agglomérations, à tel point qu'elle ouvre la voie à sa généralisation. « Afin de remédier à cette situation et d'en finir avec la logique du tout marchand que sous-tend cette loi Mallié, nous proposons deux choses, a indiqué Isabelle Pasquet, sénatrice des Bouches-du-Rhône : d'une part, instaurer un principe simple, à savoir que seuls pourront ouvrir le dimanche les commerces dont l'activité est en lien avec le tourisme et pendant la période touristique ; d'autre part, faire respecter l'engagement présidentiel non tenu d'octroyer au salarié qui travaille le dimanche une contrepartie financière, que le travail soit occasionnel ou régulier. L'enjeu est de garantir à tous le même jour de repos. Ce jour identique est, pour nous, comme pour les salariés, qui demeurent majoritairement opposés au travail le dimanche, le gage d'une société qui avance au même rythme pour tout le monde, d'une société qui reconnaît qu'un jour commun de repos est profitable à la société dans son ensemble, car il permet à tous d'avoir des activités culturelles, physiques, associatives ou familiales qui n'ont rien avoir avec le secteur marchand. Bref, il s'agit d'un temps commun pour soi, pour ses proches. » Pour devenir la loi de la République et entrer dans les faits, la proposition de loi doit maintenant être votée par la première chambre du Parlement. C'est pourquoi les élus du groupe CRC espèrent « qu'elle fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour dès le prochain renouvellement de l'Assemblée nationale ».

LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS, UNE AVANCÉE DÉMOCRATIQUE

Depuis son basculement à gauche, fin septembre, le Sénat n'avait pas connu une telle effervescence : une nuée de caméras et de micros ; des manifestations de soutien ; une contre-manifestation du FN (qui a rassemblé à peine une centaine de personnes, mais autant de journalistes, assurant à la présidente du mouvement d'extrême droite une incroyable couverture médiatique) ; et, flanqué de deux de ses ministres, un Premier ministre exceptionnellement présent dans l'hémicycle venant dénoncer « un travail de sape d'un des fondements de notre République », accusant la gauche de prendre « le risque de vider la nationalité et la citoyenneté française de leur substance », usant ainsi d'une rhétorique ouvertement frontiste. Diable ! La nouvelle majorité sénatoriale prête à poignarder Marianne ! Décidée à piétiner les couleurs nationales ! Mais de quelle haute trahison, de quelle vilénie allait-elle se rendre coupable ? Ce 8 décembre, les sénateurs socialistes, communistes et Verts, auxquels se joindront finalement quelques élus centristes, s'apprentent à approuver une proposition de loi accordant le droit de vote aux étrangers, nés en dehors de l'Union européenne, aux élections municipales. Un droit dont disposent déjà les

étrangers de l'UE vivant en France. Les nouveaux votants, qui travaillent, cotisent à la sécurité sociale, payent des impôts, ne pourront pas devenir maire ou adjoint, pas plus qu'ils ne pourront devenir grands électeurs et ne pourront donc pas participer aux élections sénatoriales. Loin de les trahir, cette possibilité, réservée aux étrangers qui résident en France depuis au moins 5 ans, conforte au contraire les valeurs de la République, estimant les sénateurs communistes. « Ces étrangers, qui sont venus en France dans les années 60 et 70 pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, y ont construit toute leur vie : privée, familiale et sociale a souligné Eliane Assasi, sénatrice de Seine-Saint-Denis. Ils ont eu des enfants en France, lesquels sont français et ont le droit de vote. D'ailleurs, ces enfants ne comprennent pas pourquoi leurs parents sont exclus de ce droit. L'exclusion de la vie politique locale des parents ne peut que rejailir sur ces jeunes. C'est pourquoi j'estime qu'accorder le droit de vote aux résidents étrangers devrait avoir aussi un effet bénéfique sur la participation aux élections de leurs enfants. On le voit, il est grand temps que l'ensemble des habitants de nos villes puisse participer à la vie civique. Il s'agit d'un enjeu majeur. D'autant plus que nul n'ignore combien l'exercice de la citoyenneté



Brandir cet argument des dangers du communautarisme, c'est refuser de reconnaître que l'on n'a pas mis en place tout ce qui permettrait de lutter contre le repli sur son semblable, à savoir, la participation à la vie de la collectivité. L'exercice du droit de vote constitue à mes yeux la garantie à la fois d'une citoyenneté participative, active, et d'une construction partagée entre les différents habitants d'un territoire pour vivre ensemble de manière égale et solidaire. » Un autre argument mis en avant par les membres du groupe Communiste Républicain et Citoyen a trait à l'injustice de la situation actuelle. « Nous allons réparer une discrimination qui existe, entre les étrangers communautaires et non communautaires, a plaidé Nicole Borvo Cohen-Seat, la présidente du groupe. Les arguments invoqués sur de prétendues différences entre les uns et les autres ne sont pas convaincants. D'aucuns ont parlé d'une communauté de destin. Mais comment occulter celle qui unit à la France les étrangers non communautaires présents sur notre territoire,

Une très ancienne revendication

Le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales est une proposition défendue par les députés et sénateurs communistes depuis plus de vingt ans. Ils ont ainsi déposé une proposition de loi allant dans ce sens dès 1988. Et régulièrement, ils ont, par le biais d'amendements notamment, relancer le débat au Parlement. Cette fois, la majorité sénatoriale a décidé de reprendre à son compte la proposition de loi constitutionnelle votée le 3 mai 2000 par l'Assemblée nationale, majoritairement à gauche à l'époque. Ce texte fait la synthèse de quatre propositions de loi similaires, parmi lesquelles figure celle initiée par Bernard Birsinger, alors député-maire de Bobigny, aujourd'hui décédé. 17 pays en Europe, sur les 27 membres de l'UE, ont déjà instauré ce droit, totalement ou partiellement. Selon tous les sondages, une majorité de Français y est désormais favorable. Le gouvernement et sa majorité ont néanmoins fait savoir que le texte ne sera pas examiné par l'Assemblée nationale, ce qui interdit son adoption dans les prochaines semaines...

te peut être un facteur essentiel d'intégration à la société française et par là même un levier d'émancipation. Le tout permettant, contrairement à ce que prétend la droite, de lutter contre le communautarisme et le repli sur soi. Car c'est précisément lorsqu'on divise les gens, lorsqu'on stigmatise certaines populations, comme le fait la droite à longueur d'année que l'on favorise le communautarisme.

dont la plupart sont issus des anciennes colonies françaises ? Si son histoire a été souvent marquée par beaucoup de souffrances, cette communauté de destin existe bel et bien ! L'argument de la langue est également irrecevable, car la plupart d'entre eux sont francophones, soit parce qu'ils sont issus de pays qui parlent largement le français, soit parce qu'ils vivent ici depuis longtemps. »

Trois questions à

BRIGITTE GONTHIER-MAURIN. Sénatrice des Hauts-de-Seine.
Présidente de la Délégation aux droits des femmes.

UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS SOUS DOMINATION MASCULINE



Vous venez d'être élue à la présidence de la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Dans quel état d'esprit avez-vous l'intention d'assumer cette présidence ?

Brigitte Gonthier-Maurin.
Dans un état d'esprit très offensif,

tant la situation des femmes reste marquée par de profondes inégalités. Les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité et elles demeurent exclues de l'égalité. Celle-ci constitue pourtant une condition indispensable pour l'émancipation de toutes et tous. Car aborder la question des droits des femmes, c'est chercher à ouvrir le champ des possibles de toutes, pour toutes et tous. C'est considérer que l'humanité existe dans « l'ouvert ». Je vais donc m'efforcer, au sein et avec la Délégation, avec Laurence Cohen qui en est également membre, de rendre incontournable la reconnaissance des aspirations des femmes et de participer ainsi, je l'espère, à la conquête de nouveaux droits. Je sais, pour cela, pouvoir compter sur les nombreuses lutttes menées aujourd'hui, dans la société, par les femmes, les féministes, les associations, tous les progressistes.

Quelles sont précisément les principales inégalités dont sont victimes les femmes au sein de la société française ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Partout dans le monde, et c'est aussi vrai en France, les femmes, parce qu'elles sont des femmes, subissent les effets d'une société sous domination masculine. Même si des brèches ont été ouvertes, les inégalités sont encore partout. Elles touchent tous les domaines : dans la sphère publique comme dans le privé, qu'il s'agisse du travail salarié ou domestique, de l'accès à l'emploi, à la santé, au logement, du droit de disposer de son corps, des violences. Mais inégalités aussi dans la vie politique, en termes de représentativité ou de latitude d'engagement. Tout cela tient de l'usage, pas de la nature. Pour preuve, lorsque la volonté politique existe, la parité est possible. Ainsi le groupe Communiste, Républicain et Citoyen du Sénat, présidé par Nicole Borvo Cohen-Seat, compte onze femmes pour vingt-et-un élus. Au sein de cette



Délégation, je vais bien entendu inscrire mon action dans la poursuite de l'action engagée par les sénatrices et sénateurs déjà mobilisés dans ce combat fondamental. Je pense à Michèle André qui m'a précédé à ce poste, et qui a notamment œuvré, avec d'autres, à une meilleure reconnaissance de la place des femmes dans les institutions et la vie politique. Mais je veux aussi contribuer à identifier et explorer d'autres pistes, notamment celle de la place du travail au regard du défi d'émancipation posé. Le travail participe aujourd'hui de ce que l'on pourrait qualifier de « déconstruction humaine ». Les femmes, parce qu'elles sont dévaluées, en sont les premières victimes. Cela ne relève d'aucune fatalité, mais de politiques délibérées.

En quoi une telle délégation peut faire avancer la cause des femmes ?

Brigitte Gonthier-Maurin. Tout d'abord, une première réaction sur la formulation de votre question. Le défi à relever ne se résume pas à un retard à rattraper. Nous devons plutôt considérer que l'ensemble des êtres humains doit accéder et se voir garantir les mêmes droits. Je crois tout d'abord à l'efficacité des symboles pour faire progresser les mentalités, encore pleines de

représentations archaïques. Des symboles, mais aussi des actes. Ainsi, ces dernières décennies, des lois importantes ont été promulguées. Quid de leur application et des moyens mis en œuvre dans un contexte de réductions drastiques des dépenses publiques ? Un exemple : la loi de 2010 contre les violences faites aux femmes, votée au prix d'une lutte acharnée de femmes, d'associations et des parlementaires communistes, qui se heurte sur le terrain à la pénurie des moyens. De nouvelles lois sont également indispensables : s'il ne faut en citer qu'une, que j'aurai à cœur de soutenir au sein de la Délégation, celle pour l'égalité professionnelle, salariale et de carrière. Car je rappelle que la répartition des femmes et des hommes par métier, fonction, secteur et durée de travail, est une source majeure de l'inégalité salariale. Ensuite, je veux aussi que cette Délégation serve de chambre de résonance aux aspirations et exigences féministes, contribuant à irriguer et enrichir le travail du législateur et à faire bouger les consciences. Au seuil d'échéances électorales d'importance, cette mise en résonance est utile dans le débat public pour faire avancer la construction d'un projet alternatif ou l'humain dans toute sa diversité, son sexe, son genre, son identité, soit le moteur de toute construction dans la société.

EN DEUX MOTS

COMMISSION D'ENQUÊTE

Le groupe Communiste Républicain et Citoyen a demandé et obtenu la création d'une commission d'enquête sur l'évasion fiscale pour, notamment, identifier les responsables d'un scandale qui coûte à l'Etat plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. La création de cette commission doit être entérinée lors d'une Conférence des présidents le 17 janvier. Eric Bocquet, sénateur du Nord, en sera le rapporteur.

OUVRAGES D'ART

Déposé par Evelyne Didier au nom du groupe CRC, la proposition de loi visant à « répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies » sera finalement examinée, et très certainement votée, le 17 janvier. Programmé une première fois le 16 novembre 2011, son examen avait dû être repoussé, faute de temps. La proposition de la sénatrice de Meurthe-et-Moselle est particulièrement attendue par les élus locaux. En raison des lois Raffarin de décentralisation, de nombreuses collectivités risquent de devoir assumer l'entretien, très coûteux, de ponts situés sur leur territoire. Le texte d'Evelyne Didier prévoit qu'elles ne devront assumer que le coût de l'entretien de la chaussée, l'entretien de l'infrastructure revenant au gestionnaire d'ouvrage, Réseau Ferré de France par exemple.

PARADIS FISCAUX

La majorité sénatoriale a repoussé, le 15 décembre 2011, l'approbation d'une convention fiscale avec le Panama. Une décision dont se réjouit le groupe CRC, lequel dénonce depuis plusieurs années, et bien souvent seul sur les bancs du Sénat, ce type de conventions permettant de légaliser discrètement des échanges avec des pays qui demeurent des paradis fiscaux. « L'actuel occupant du poste de président de la République, Ricardo Martinelli, homme d'affaires et propriétaire d'une chaîne de supermarchés, a rappelé Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne, a, entre autres mesures, fait de l'ancienne zone du canal, autour de Colón, une zone franche fiscale ! Rendez-vous compte : une zone franche dans ce qui est déjà considéré comme un paradis fiscal ! »

LA RÉSISTIBLE AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ

Pour les particuliers, le gaz coûte donc 4,4 % plus cher depuis le 1er janvier. Cette augmentation, présentée par le gouvernement comme un moindre mal, pouvait en fait parfaitement être évitée. « Depuis 2005, le prix du gaz a augmenté de 60 %, a rappelé Mireille Schurch, qui a interpellé François Baroin, le ministre de l'Économie, le 15 décembre à l'occasion d'une question d'actualité. En 2002, la formule tarifaire a été modifiée avec l'accord de l'État actionnaire pour être basée, non plus sur un prix comptable constaté, mais sur les indices pétroliers. En 2004, GDF obtient une marge supplémentaire de commercialisation. Le ministre de l'Économie d'alors, Nicolas Sarkozy, assure que l'entreprise ne sera pas privatisée. Deux ans plus tard, c'est la privatisation. En 2009, un décret prévoit que, sur avis de la Commission de régulation de l'énergie, GDF peut modifier ses tarifs sur sa seule

initiative. Aujourd'hui, vous voudriez nous faire croire qu'une décision juridictionnelle, en l'espèce l'ordonnance du Conseil d'État du 28 novembre 2011, vous oblige à augmenter les tarifs réglementés du gaz, alors que c'est votre politique qui a abouti à ce triste résultat ! La hausse de plus de 4,4 %, que vous osez présenter comme un cadeau, est une charge trop lourde pour nos concitoyens. » Rappel : la plus haute juridiction administrative du pays avait été saisie par des concurrents de GDF Suez tels que Poweo, Direct Energie ou Altergaz, qui contestaient le gel des tarifs au nom de la concurrence libre et non faussée. La décision du Conseil d'État n'est pas en fait une surprise. Elle était même attendue. Comme le font remarquer les sénateurs du groupe CRC, l'arrêt du gouvernement était dès sa publication un « arrêté mort-né ». En effet, le Conseil d'État a considéré que « si le ministre de

« Vous voudriez nous faire croire qu'une décision juridictionnelle vous oblige à augmenter les tarifs réglementés du gaz, alors que c'est votre politique qui a abouti à ce triste résultat ! »

MIREILLE SCHURCH
SÉNATRICE DE L'ALLIER.

l'Économie, des Finances et de l'Industrie invoque l'intérêt public s'attachant, d'une part, à une meilleure adéquation de la formule tarifaire aux coûts réels de GDF Suez et, d'autre part, à la protection des consommateurs contre des hausses tarifaires qui ne refléteraient pas ces coûts, il appartient aux autorités détentrices du pouvoir réglementaire de modifier, si les données économiques le justifient, les modes de calcul des tarifs réglementés ».

C'était donc à François Fillon, autorité détentrice du pouvoir réglementaire, et non pas à son ministre Besson d'intervenir. « Il est donc grand temps que le gouvernement corrige son impéritie et que le Premier ministre procède au gel des tarifs réglementés du gaz par un décret signé de sa main », demandent les élus communistes. Ce qu'il se refuse à faire. Pourtant le gel, et même la baisse, du prix du gaz est tout à fait possible : il suffit que GDF Suez rembourse les 600 millions d'euros supplémentaires engrangés lors des deux dernières années en raison du froid. A plus long terme, et quelles que soient les rigueurs hivernales, les sénateurs du groupe CRC proposent de garantir une véritable régulation des tarifs du gaz, « en revenant notamment à la notion de coût réel et comptable, en réduisant l'impact de la soi-disant marge commerciale de GDF Suez et en assurant une transparence réelle dans la fixation des tarifs ».

EN DEUX MOTS



SALAH HAMOURI ENFIN LIBRE

Michel Billout s'est naturellement félicité de la libération, intervenue le 18 décembre, de Salah Hamouri, cet étudiant franco-palestinien qui a passé plusieurs années dans les géolés israéliennes. « Cette libération n'est que justice puisque Salah avait été jugé par un tribunal militaire israélien et condamné pour des faits qu'il n'a jamais commis, a déclaré le sénateur de Seine-et-Marne. A 26 ans, il a dû passer 6 ans, 9 mois et 7 jours derrière les barreaux, dans des conditions qui n'ont cessé de se détériorer, pour avoir soutenu la création d'un Etat palestinien et refusé l'occupation israélienne. Au nom de l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains, je ne peux que me réjouir de

cette décision de libérer Salah. Je tiens tout particulièrement à saluer la détermination de tous les instants du Comité pour la libération de Salah Hamouri et de son président Jean-Claude Lefort. Ils ont su alerter sans relâche les citoyens français, trouver des soutiens de la plus grande diversité et organiser la pression sur les autorités françaises dont le peu d'empressément à s'occuper de Salah ne les a pas grandies. Je veux aussi saluer et dire toute ma fierté pour l'engagement décisif des milliers d'élus de notre association, de leur collectivité pour la libération de Salah Hamouri. On ne compte plus les vœux, délibérations, rassemblements, manifestations, pétitions qu'ils ont su organiser, sans oublier les communes qui ont eu l'audace de faire de Salah leur citoyen d'honneur. »

À L'ORDRE DU JOUR

10 JANVIER

Simplification du droit

17 JANVIER

Débat sur la conférence de Durban

25 JANVIER

Précarité dans la fonction publique

31 JANVIER

Exécution des peines

« VOTRE CRÉDO, ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES ET LES DIVIDENDES DES ACTIONNAIRES ! »

Est-ce un effet de la méthode Coué ? De l'aveuglement ? Ou plus prosaïquement une nouvelle manifestation du cynisme gouvernemental ? Toujours est-il que ce 24 novembre 2011, François Baroin, ministre de l'Économie, a répondu ceci à Éliane Assassi, qui interpellait le gouvernement à l'occasion d'une séance de questions d'actualité : « Il n'est pas question de relâcher, ne serait-ce qu'une seconde, les efforts consacrés depuis des années à la protection de nos bassins d'emploi, à la préservation de l'emploi, à l'accompagnement en matière d'innovation, de recherche et de compétitivité de nos entreprises à l'international. C'est pourquoi, malgré les conséquences de la crise sur l'économie réelle, le Gouvernement n'acceptera pas que l'emploi soit une variable d'ajustement. » Alors même que l'envolée du chômage et l'annonce, quasi



« Il faut sortir notre économie des griffes des marchés financiers, favoriser la mise en cohérence de filières industrielles, faire le lien entre recherche et innovation. »

ÉLIANE ASSASSI

Sénatrice de Seine-Saint-Denis.

quotidienne, de suppressions d'emplois et de plans sociaux prouvent le contraire... Exemples : 5 000 emplois menacés chez PSA et ses sous-traitants, 1 120 chez Renault à l'usine de Sandouville, 373 chez BNP-Paribas, 1 650 au journal ParisVendu,

tandis que 650 emplois ont déjà été supprimés chez SeaFrance, et plus de 180 chez NetCacao et chez Fralib. Et ce n'est pas tout. « Le 27 octobre dernier, ici même, M. Besson se portait garant du maintien des approvisionnements de Renault auprès de la Fonderie du Poitou, a rappelé dans l'hémicycle de la sénatrice communiste de Seine-Saint-Denis. Un mois plus tard, ses engagements volaient en éclats : 460 emplois à la fonderie et plus de 1 000 emplois induits dans le bassin de vie se trouvaient mis en péril. Vos paroles ne sont que du vent ! Les exonérations de charges sociales au profit des patrons, les

cadeaux fiscaux aux grands groupes, les privatisations imposées aux salariés ont cassé l'emploi, particulièrement l'emploi industriel. Pour notre part, nous pensons qu'il faut sortir notre économie des griffes des marchés financiers, favoriser la mise en cohérence de filières industrielles, faire le lien entre recherche et innovation, qualification et production, encourager l'investissement, harmoniser par le haut la fiscalité des entreprises. En bref, il faut construire une politique industrielle fondée sur des exigences en matière d'emploi, de qualification, de recherche, en favorisant l'indispensable transition écologique. »

LA PROPOSITION DE LOI

EXCÈS DE PROFITS SUR AUTOROUTES

Les sénateurs du groupe CRC demandent la nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroute. Très profitables, elles font le bonheur de leurs actionnaires tout en privant l'Etat de plusieurs milliards d'euros.

Avec des profits garantis sur le dos de l'Etat et des automobilistes, et pour une mise de départ relativement modeste, les actionnaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes sabbrent le champagne tous les jours. Depuis 2005, le flot des automobilistes accroît en effet quotidiennement en effet leur pécule. Cette année là, en juillet, Thierry Breton, alors ministre de l'Économie, et Dominique Perben, alors ministre de l'Équipement, annoncent la cession de l'ensemble des participations publiques détenues par l'État dans trois sociétés concessionnaires de service autoroutier : Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France, Autoroutes du sud de la France et Autoroutes Paris Rhin Rhône. A l'époque, ce désengagement suscite un tollé. D'abord en raison du montant de l'opération : l'Etat cède ses participations pour environ 15 milliards d'euros, une somme très faible au regard de la profitabilité de ces entreprises : en 2032, date de fin de la concession accordée, celles-ci auront engrangé selon les estimations le chiffre pharaonique de 40 milliards d'euros de bénéfices. Ce « bradage » dénoncé par les sénateurs communistes a aussi pour effet de tarir une bonne part des recettes de l'AFITF, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports Françaises, crée un an auparavant, et dont l'une des ressources principales devait justement être les dividendes des sociétés concessionnaires ! L'agence a pourtant un rôle essentiel. Elle est chargée d'apporter la part de l'État dans le financement « des projets d'intérêt national ou international relatifs à la

réalisation ou à l'aménagement d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales ou portuaires ainsi qu'à la création ou au développement de liaisons maritimes régulières de transport de fret ». Le développement de liaisons ferroviaires de fret et des transports collectifs de personnes, ainsi que le financement des contrats de plan État-Région sont aussi de son ressort. « La privatisation des concessions d'autoroute ampute donc l'AFITF de 1 à 2 milliards par an sans

aucune compensation équivalente, et encore moins à la hauteur des besoins de financement. Privée de financements suffisants, il devient alors difficile pour l'agence d'être réellement un outil de report modal », déplore Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier. Dans le même temps, les tarifs des péages ont fortement progressé et les emplois ont été réduits de 10 %. A l'initiative de l'élu, le groupe CRC a déposé une proposition de



loi prévoyant la nationalisation de l'ensemble des sociétés privées exploitant actuellement le réseau autoroutier français. Avec deux principes à la clé : « Premièrement, les usagers des autoroutes ne doivent pas être considérés comme une rente captive, explique Mireille Schurch, dont la contribution est uniquement guidée par le besoin de rentabilité des actionnaires. Deuxièmement, les dividendes issus des péages doivent servir le principe de réorientation de la route vers le ferroviaire, réorientation dont l'AFITF est un rouage important. Pour cette raison, nous souhaitons garantir la nationalisation des sociétés concessionnaires tout en affirmant le principe que les dividendes doivent être affectés à l'AFITF. »



Guy Fischer aux côtés de Nicole Borvo Cohen-Seat, lors d'un débat en séance publique.

LE COMBAT DE GUY FISCHER

Les observateurs de la vie sénatoriale auront remarqué son absence. Figure du groupe CRC et de la gauche, Guy Fischer lutte contre une maladie grave, décelée au début de l'été. Ce combat le tient éloigné des bancs de la Haute assemblée depuis la rentrée de septembre. Tous, nous espérons son retour rapide. Inutile de préciser que l'on s'apprête au groupe CRC, et sans doute bien au-delà de ses rangs, à l'accueillir chaleureusement et fraternellement. Nos pensées affectueuses vont vers lui.

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 34 21 24 Fax : 01 42 34 38 11

www.groupe-crc.org - crc@senat.fr

Interventions et textes de loi sont disponibles sur simple demande.

Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction : Emmanuel Raynal.

Maquette : Mustapha Boutadine. Conception : Pl@nète Bleue

ISSN : 1962-5766